

DEC123171INC

Décision portant nomination de Mme Agnès GRANIER aux fonctions de directrice-adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel et nommant M. Guy OUVRARD directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>

Mme Agnès GRANIER, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice-adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 30 juin 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 Décembre 2012



Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

DEC 123095 IN2P3

**Décision portant nomination de Madame Catherine CLERC aux fonctions de chargée de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Catherine CLERC, ingénieur de recherche de première classe, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 30 avril 2014. Sa mission a pour objet le domaine de la formation.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Catherine CLERC demeure affectée au laboratoire Leprince-Ringuet (UMR 7638).

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> Mai 2013 au 30 Avril 2014, Madame Catherine CLERC percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Ouest et Nord.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS